

Direction générale adjointe
Transition écologique
et équilibres territoriaux

Direction
des Routes départementales

Agence technique départementale
de Beaupréau-Cholet

Affaire suivie par / Jean Gallard

Tél : 02 41 46 20 50
at.beaupreau-cholet@maine-et-loire.fr

Autorisation d'utilisation de l'arrêté permanent « travaux d'entretien routier département »

VU l'arrêté permanent n°2026- ACNP- 0054 du 20/02/2026

CONSIDERANT les travaux de forages et travaux de laboratoires sur routes départementales par l'entreprise GEOTEC.

RD n°763 entre Le Pont d'Ancenis et le Rond Point de La Vallée, Liré soit du PR 0+500 au PR 2+070 hors agglomération, Liré commune d' ORÉE d' ANJOU.

Travaux du 24 août à 9 h jusqu'au 28 août 2026 à 18h (jour et nuit).

Article 4-2 b/ Mesure autorisée : alternat par feux de chantier.

L'entreprise GEOTEC est autorisée à utiliser l'arrêté permanent travaux départemental,
Sous la responsabilité de M. Christophe Laurent.

A Beaupréau, le 20 juillet 2026

Pour la Présidente et par délégation,
Le technicien Entretien exploitation

Jean GALLARD